

# FACTURE ÉLECTRONIQUE 2026

Soyez prêt simplement, en toute sérénité



À partir du 1er septembre 2026, la facture électronique deviendra progressivement une obligation pour l'ensemble des professionnels soumis ou non à la TVA. Cette évolution réglementaire nécessite l'utilisation d'une Plateforme Agréée (PA) pour recevoir, émettre et suivre vos factures électroniques.

**L'ARAPL Grand Ouest vous propose une solution simple, sécurisée et adaptée aux professionnels libéraux.**

## POUR ETRE PRET AU 1ER SEPTEMBRE 2026

### 2 choix

#### Formule autonomie : Plateforme

**16€ TTC** (13.33€ HT) pour 2026 puis **48€ TTC** (40€ HT) /an

#### Pack accompagnement : Plateforme + Kit de démarrage

**76€ TTC** (63.33€ HT) pour 2026 puis **48€ TTC** (40€ HT) /an

### ACCES A LA PLATEFORME



**Accès à la plateforme**  
de facturation électronique agréée



**Conformité** avec les obligations réglementaires



**Réception et émission** des factures électroniques **illimitées**



**Hébergement et sécurisation** des données



**Support technique** inclus dans le cadre de votre adhésion ARAPL

#### TARIF

**48€ TTC** (40€ HT) /an

Facturation proratisée de septembre à décembre 2026

**16€ TTC** (13.33€ HT) /an

### KIT DE DEMARRAGE



**Accompagnement à l'inscription** avec vous et vérification des paramètres essentiels



**Accompagnement personnalisé** : prise en main de la plateforme, aide à la création et à l'émission de vos premières factures, réponses personnalisées à vos questions



**Un gain de temps durable** : intervention plus rapide, vérification technique sans vous solliciter, information sur les actions réalisées



**Ateliers utilisateurs** : démonstrations pratiques, réponses aux questions fréquentes, évolutions réglementaires, obligations légales

#### TARIF

**Kit démarrage 60€ TTC** (50€ HT)  
payable une fois au moment de votre inscription

### Pourquoi choisir l'accompagnement ARAPL Grand Ouest ?

La facture électronique n'est pas seulement un changement d'outil. C'est une nouvelle obligation qui impacte l'organisation administrative de votre activité.

Comme pour la fiscalité, la comptabilité ou les déclarations professionnelles, l'ARAPL Grand Ouest vous accompagne pour transformer une obligation réglementaire en démarche simple et sécurisée.

Notre objectif est simple :

- ✓ Vous permettre d'être conforme dès l'entrée en vigueur de la réforme
- ✓ Vous faire gagner du temps
- ✓ Vous éviter les erreurs de paramétrage
- ✓ Vous apporter une assistance humaine grâce à notre connaissance de votre dossier